

La future loi anti-contrefaçon va frapper très fort

Des tribunaux spécialisés pourront être constitués.

PRÉSENTÉ le 7 février dernier en Conseil des ministres par François Loos, ministre de l'Industrie, le projet de loi de lutte contre la contrefaçon se précise. Son champ d'application est large, puisqu'il va de l'ensemble des droits de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles) aux droits de propriété littéraire et artistique. Il couvre aussi les appellations d'origine et les indications géographiques.

Transposant la directive européenne du 29 avril 2004 sur les droits de propriété intellectuelle, le projet de loi vise aussi à renforcer le cadre législatif dans ce domaine. Première nouveauté allant dans ce sens : la création d'un droit à l'information, aboutissant à une certaine collaboration entre autorités judiciaires et services des douanes, notamment. Les juges pourront ordonner de se faire communiquer des informations sur l'origine et les réseaux de distribution des marchandises, ils pour-

ront participer aussi aux actions visant à remonter et démanteler les réseaux de contrefacteurs.

Ce texte renforce par ailleurs la protection des préjudés, en consolidant, côté victime, la procédure préalable de saisie-contrefaçon. Toujours en amont, le régime des mesures provisoires annoncées par le juge (saisie conservatoire des biens, blocage des comptes bancaires...) pourra désormais être prononcé contre des intermédiaires du contrefacteur et non plus seulement à l'encontre de ce dernier.

Enfin, en prenant en compte les bénéfices réalisés par le contrefacteur, le législateur espère mieux réparer le préjudice des victimes de contrefaçon, qui reste la plupart du temps très sous-évalué. Par ailleurs, et c'est un point crucial, selon les experts, des tribunaux spécialisés en dessins ou modèles communautaires seront constitués.

ODILE MOPIN ●

FRANÇOIS LOOS, MINISTRE DE L'INDUSTRIE.

Le champ d'application du projet de loi qu'il vient de faire adopter en Conseil des ministres est très large.

